



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du**

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Pouvoirs :

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne
et
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à
l'EPTB Vilaine

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant

3-1 - Inondations : transfert de la compétence « Prévention des Inondations » à l'EPTB. Avenants Arc Sud Bretagne, Redon agglomération et Région de Nozay

La plupart des EPCI ayant adhéré à l'EPTB Vilaine ont opté pour le transfert de la compétence « Prévention des Inondations » à notre établissement. Le protocole de transfert type est organisé selon 3 blocs d'intervention :

- bloc 1 « Assistance » ;
- bloc 2 « Gestion des systèmes d'endiguement » ;
- bloc 3 « Accompagnement de projets de prévention des inondations ».

Les trois niveaux d'intervention ainsi définis permettent d'adapter les protocoles aux réalités des enjeux et problématiques rencontrés sur chaque EPCI. Les protocoles sont accompagnés :

- d'une identification des ouvrages transférés (s'il y a lieu) ;
- d'un programme d'actions détaillant les éléments techniques et financiers relatifs aux blocs de compétence concernés.

A ce jour, 14 protocoles ont été validés par le Comité Syndical, avec les intercommunalités suivantes :

- Redon Agglomération : 26 octobre 2018 ;
- Chateaubriant Derval : 13 décembre 2018 ;
- Arc Sud Bretagne : 17 mai 2019 ;
- Protocole commun avec les trois EPCI du bassin du Meu (Communautés de Communes de Saint Méen-Montauban, Brocéliande et Montfort) : 17 mai 2019 ;
- Bretagne Porte de Loire Communauté (PBDL) : 17 mai 2019 ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) : 17 mai 2019 ;
- Pays de Chateaugiron Communauté : 17 mai 2019 ;
- Oust à Brocéliande Communauté (OBC) : 17 mai 2019 ;
- Ploërmel Communauté : 17 mai 2019.
- Communauté de Communes de Nozay : 4 octobre 2019 ;
- Communauté de Communes de Pontchâteau-Saint Gildas : 4 octobre 2019 ;
- Vitré Communauté : 15 novembre 2019.

Parmi les 14 protocoles signés, trois avenants portant sur des modifications des programmes d'actions 2020-2025, sont proposés. Ils concernent les intercommunalités suivantes :

- Redon Agglomération :
 - o Frais de maintenance du système d'endiguement de Saint-Nicolas-de-Redon mis à jour (certaines dépenses n'avaient pas pu être estimées au moment de la signature du protocole, d'autres ont été actualisées) ;
 - o Estimation prévisionnelle revue à la hausse pour le projet de protection de l'Ile de Redon, suite à la consultation ;
- Arc Sud Bretagne :
 - o Montants revus à la hausse pour le projet de systèmes d'endiguement du bourg de Damgan : estimation actualisée fournie par le prestataire fin 2019 ;

- Montants revus à la hausse pour la réalisation des diagnostics approfondis des systèmes d'endiguement de la grande plage de Damgan et du domaine de Prières à Billiers (concernant notamment la nécessité de réaliser des investigations complémentaires) ;
- Moyens humains mobilisés revus à la hausse ;
- Communauté de Communes de Nozay :
 - Frais de maintenance et d'exploitation du système d'alerte revus à la hausse ;
 - Moyens humains mobilisés revus à la hausse.

Les annexes techniques et financières modifiées correspondantes sont jointes au présent rapport.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à la majorité moins une abstention :

- les avenants aux protocoles avec la Communauté de Communes de Nozay, Arc Sud Bretagne et Redon Agglomération ;
- autorise Monsieur le Président de l'EPTB Vilaine à procéder à leur mise au point, les signer et engager toutes les actions nécessaires à leur mise en œuvre.

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY